

10 sep 2021 -16:11

Appartient à Conseil des ministres du 10 septembre 2021

## Assentiment à la Convention révisée du Conseil de l'Europe sur la coproduction cinématographique

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention révisée du Conseil de l'Europe sur la coproduction cinématographique.

La Convention révisée, faite à Rotterdam le 30 janvier 2017, vise à stimuler non seulement les coproductions européennes, mais également les coproductions internationales afin de défendre la liberté de création et la liberté d'expression, ainsi que la diversité culturelle des différents pays européens.

La révision s'inscrit dans les objectifs plus larges de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ainsi que dans les objectifs du Conseil de l'Europe en général. En outre, les nouveaux développements technologiques, financiers et économiques dans l'industrie cinématographique ont conduit à une révision afin d'anticiper ces nouveaux développements et d'assurer la pertinence du cadre prévu par la Convention.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://wilmes.belgium.be>  
[sophie.wilmes@diplobel.fed.be](mailto:sophie.wilmes@diplobel.fed.be)

Steve Detry  
Porte-parole (FR)  
+32 473 56 77 04  
[steve.detry@diplobel.fed.be](mailto:steve.detry@diplobel.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@diplobel.fed.be](mailto:elke.pattyn@diplobel.fed.be)